



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DE FRASNE

## ET DU VAL DU DRUGEON

### Conseil de communauté – procès-verbal du 26 septembre 2023

Lieu : centre d'accueil à COURVIÈRES - 20 h.

Présents :

<b>Bannans</b>	Louis Girod	X	<b>Frasne</b>	Philippe Alpy	Pouvoir à B. Trouttet	
	Fabien Vieille-Mecet	X		Jacqueline Lépeule	X	
<b>Bonnevaux</b>	Monique Brulport	X		Danielle Jeannin	Pouvoir à J. Lépeule	
	Jean-Paul Rinaldi	X		Angélique Marmier	Absente	
<b>Boujailles</b>	Richard Ielsch	X		Marine Paris	Absente	
	Fabrice Picard	X		Bruno Trouttet	X	
<b>Bouverans</b>	Rémi Débois	X		Laurent Vuillemin	X	
	Cyril Valion	X		<b>La Rivière Drugeon</b>	Carine Bourdin	X
<b>Bulle</b>	Christophe André	X			Jérémy Lonchampt	X
	Cédric Chambelland	X			Christian Vallet	X
<b>Courvières</b>	Bernard Girard	Pouvoir à E. Liégeon	Yannick Vuitteuz		X	
	Eric Liégeon	X	<b>Vaux et Chantegrue</b>	Bernard Beschet	X	
<b>Dompierre les Tilleuls</b>	Michel Beauque	X		Pierre Nicod	X	
	Jean-Claude Trouttet suppléant			Bernard Vionnet	X	

Secrétaire de séance : M. Fabrice PICARD

Ordre du jour :

#### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 29 AOUT 2023 ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES

- Présentation de Mme Marjolaine Dangleterre, technicienne à la régie de l'assainissement
- Délibération pour choix du prestataire de sauvegarde informatique

#### FINANCES

- Budget principal : décision modificative n° 2
- Budget annexe Maison de santé : information sur la décision modificative n° 1

#### ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

- Informations sur les procédures d'aménagement et planification en cours (SCoT, Règlementation des Boisements, PLUi)

#### VALORISATION DU PATRIMOINE ET DE L'ENVIRONNEMENT

- Délibération sur le bilan financier de la randonnée des fruitières à Comté 2023
- Délibération pour la convention 2023-2024 Espace Nordique Jurassien

#### VIE SOCIOCULTURELLE

- Information sur le renouvellement de la Convention Territoriale Globale
- Délibération sur le dossier de prolongation de la Prestation de Service Jeunes

#### MOBILITE

- Covoiturage : invitation à s'inscrire sur la plateforme

## MAISON DE SANTÉ ET CABINET EPHEMERE

- Information sur l'avancement du chantier de la maison de santé
- Information sur les perspectives du cabinet éphémère

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

---

M. le Président ouvre la séance et donne la parole à M. Eric Liégeon, maire de Courvières qui souhaite la bienvenue à l'assemblée ainsi qu'à MM. Xavier Clément, Jérôme Peylaboud et Maurice Courtebras, conseillers municipaux à Courvières.

En préambule, M. le Président et M. Liégeon rappellent que c'est la dernière participation de Mme Françoise Vanthier à cette assemblée et la remercient pour les 30 ans passées dans la collectivité, précisant qu'un temps convivial sera organisé fin janvier.

### 1) - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 AOUT 2023

Sur interrogation de M. le Président, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le procès-verbal du conseil communautaire du 29 août 2023.

### 2) - ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES

#### 2.1. Présentation de Mme Marjolaine Dangleterre, technicienne à la régie de l'assainissement

M. le Président rappelle l'embauche de Mme Dangleterre le 5 septembre dernier à la régie de l'assainissement, particulièrement pour la réalisation des contrôles de raccordement au réseau, et l'invite à se présenter.

Mme Dangleterre déroule sa carrière en qualité de militaire puis de fleuriste et dit avoir pris son rôle à cœur, en binôme pour ses débuts avec M. Sylvain Pereira.

M. le Président lui souhaite la bienvenue et la remercie de son intervention.

#### 2.2. Délibération pour choix du prestataire de sauvegarde informatique

M. le Président propose à l'assemblée de s'attacher les services d'un prestataire pour assurer la sauvegarde des données informatiques de la communauté de communes.

Après consultation et étude des offres, c'est la société FC NET (siège social Besançon) qui offre la meilleure prestation.

**Délibération n° 115** : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après avoir pris connaissance des conditions financières et techniques de l'offre de FC Net,

- Confie la prestation de sauvegarde informatique à la société FC NET,
- Autorise M. Le Président à signer le contrat à intervenir entre la CFD et le prestataire,
- Dit que les crédits sont ouverts au budget primitif 2023.

### 3) - FINANCES

#### 3.1. Budget principal : décision modificative n° 2 pour changement d'imputation de subventions RNR

M. le Président explique qu'il convient de transférer deux subventions (10 320 €) du compte de subvention non amortissable n° 1322 au compte de subvention amortissable n° 1312 et d'ouvrir les crédits nécessaires par décision modificative n° 2.

**Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise M. le Président à procéder à cette modification après avoir validé cette décision modificative.**

### 3.2. Budget annexe Maison de santé : information sur décision modificative n° 1

M. le Président indique qu'afin de régler l'assurance dommage ouvrage contractée auprès de SMA BTP de 22 529.35 €, une reprise sur les dépenses imprévues a été constatée par DM n° 1 pour la somme de 1 265 €.

## 4) - ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

M. Michel Beuque, vice-président en charge de la compétence, présente le point.

### 4.1. Informations sur les procédures d'aménagement et planification en cours (SCoT, Règlementation des Boisements, PLUi)

- **SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Pays du Haut-Doubs**

Le SCoT a été arrêté par délibération du conseil syndical du Pays le 1<sup>er</sup> décembre 2022.

Après consultation des Personnes Publiques Associées (PPA), une enquête publique a débuté le lundi 11 septembre et jusqu'au vendredi 13 octobre 2023.

Le dossier complet est consultable sur le registre dématérialisé à l'adresse [www.registre-dematerialise.fr/4756](http://www.registre-dematerialise.fr/4756)

9 sites d'enquête publique ont été définis sur le territoire du Pays : pour la CFD, seul le siège social est défini comme site d'enquête publique, où le dossier et le registre d'observations en format papier sont disponibles aux horaires d'ouverture.

2 permanences de la commission d'enquête sont prévues à la CFD :

- Lundi 25 septembre de 14 h à 17 h
- Vendredi 13 octobre de 14 h à 17 h

L'approbation du SCoT est souhaitée pour début 2024.

- **Règlementation des Boisements**

Suite à la CIAF (*Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier*) du 28 octobre 2022, une enquête publique aura lieu du mardi 17 octobre au vendredi 17 novembre 2023.

Le siège de la CFD ainsi que 3 mairies seront lieux d'enquête publique et 4 permanences du commissaire enquêteur sont définies :

- Mardi 17 octobre de 9 h à 12 h à La Rivière-Drueon
- Mercredi 25 octobre de 14 h à 17 h à Courvières
- Samedi 4 novembre de 9 h à 12 h à Bonnevaux
- Vendredi 17 novembre de 14 h à 17 h à la CFD

L'approbation de la Règlementation des Boisements, par l'assemblée plénière du Département du Doubs validera ensuite la procédure.

M. Cyril Valion se dit un peu déçu du résultat vu le temps passé en réunion.

M. Jean-Paul Rinaldi observe un reboisement naturel qu'il juge lié à la baisse des exploitants agricoles.

M. Michel Beuque rappelle qu'il y a 70 ans, 1/3 de la forêt actuelle n'existait pas.

M. Eric Liégeon rappelle qu'en l'absence d'un tel règlement, les terres agricoles pourraient être transformées en plantation.

M. Michel Beuque ne souhaite pas instaurer un débat à ce stade du dossier et termine son propos en soulignant que ce règlement continuera à vivre.

- **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)**

Pour rappel, le PLUi a été approuvé le 12 juillet 2022.

Compte-tenu de l'évolution de dossiers depuis cette date ainsi que des difficultés d'interprétation de certaines règles, il est envisagé de procéder à une modification simplifiée du PLUi.

Cette procédure permet de modifier et/ou compléter des éléments du règlement écrit et des OAP (*Orientations d'Aménagement et de Programmation*), mais ne peut modifier des éléments incompatibles avec les orientations du PADD (*Projet d'Aménagement et de Développement Durables*).

Les PPA seront consultés pour avis et une mise à disposition du public du dossier se tiendra durant 1 mois.

Tous les points faisant l'objet de modification ainsi que les procédures associées seront étudiés par la commission PLUi programmée le 3 octobre 2023.

Les membres de la commission PLUi sont invités à transmettre avant le 3 octobre leurs dossiers à Mme Martin Fournier

## 5) - VALORISATION DES PATRIMOINES ET DE L'ENVIRONNEMENT

M. Rémi Débois, vice-président en charge de la compétence, présente les points.

### 5.1. Délibération sur le bilan financier de la randonnée des fruitières

La réunion de bilan de la randonnée des fruitières 2023 a eu lieu le 7 juillet, suivie du repas de remerciement des bénévoles et dont le compte-rendu a été envoyé avec le rapport de présentation.

C'est une édition très réussie malgré une météo défavorable la semaine de l'évènement : une fréquentation maximale avec 2 365 participants (2 096 adultes et 269 enfants) qui démontre l'attachement du public à cet évènement.

Bilan financier de l'association porteuse → Comité des fêtes de Frasne :

Recettes.....	30 590.70 €
Dépenses.....	13 218.08 €
<b>Solde .....</b>	<b>17 372.62 €</b>

M. Débois rappelle les termes de la convention de partenariat signée le 15 décembre 2022 entre la CFD et le Comité des fêtes de Frasne, dont l'article 3 « modalités financières » :

- *En cas de bénéfice constaté du Comité d'organisation supérieur à 12 000 €, la somme excédentaire (12 000 € moins le bénéfice constaté) est reversée par le Comité d'Organisation à la CFD dans un délai de 4 mois à compter de la date de la Randonnée des Fruitières à Comté.*
- *En cas de bénéfice constaté du Comité d'Organisation inférieur à 8 000 €, la CFD s'engage à compenser la perte financière en procédant à un versement égal à la différence entre la somme de 8 000 € et le bénéfice constaté. Le versement de la CFD ne pourra être supérieur à 8 000 €. Ce versement compensatoire est effectué dans un délai de 3 mois à compter de la remise des comptes détaillés de l'organisation de la Randonnée et de leur validation par la CFD.*

**Délibération n° 116** : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, vu le bilan financier et les termes de la convention précitée :

- sollicite la somme de 5 372.62 € (17 372,62 € - 12 000 €) auprès du Comité des fêtes de Frasne en charge de l'organisation de la Randonnée des fruitières 2023 ;
- autorise M. le Président à émettre le titre de recette correspondant.

Bilan des 5 dernières éditions du fonds de mutualisation de la CFD :

	Excédent bénéfice >8000€ reversé à la CFD	Compensation bénéfice <8000€ par la CFD	Cumul pluri annuel
<b>2017</b>	1 937 €		
<b>2018</b>		- 3 099,64 €	- 1 162,25 €
<b>2019</b>		- 2 007,03 €	- 3 169,28 €
<b>2022</b>	2 877,65 €		- 291,63 €
<b>2023</b>	5 372,62 €		5 080,99 €

Par ailleurs, en vue de la préparation de l'édition 2024 qui marquera les 20 ans de la Randonnée des Fruitières à Comté du plateau de Frasne et du Val du Drugeon, la CFD a organisé une réunion le jeudi 21 septembre 2023 à 20 h à la salle des fêtes de Bouverans.

Cette réunion a surtout pour vocation d'échanger sur l'évolution et l'avenir de la randonnée des fruitières à Comté : engagement des coopératives, partenariat CIGC, mobilisation des bénévoles des associations, réflexion sur une nouvelle organisation.

Aussi, les maires, les associations porteuses, les coopératives et le CIGC ont été invités à cette rencontre. La préparation de l'édition 2024 a également été abordée, avec la confirmation de la date de l'évènement, et jumelage Boujailles – Bulle.

M. le Président évoque la volonté de trouver un format différent pour l'avenir, de manière à soulager toutes les parties prenantes.

## **5.2. Délibération pour la convention 2023-2024 Espace Nordique Jurassien**

M. Rémi Débois rappelle que ESPACE NORDIQUE JURASSIEN Ain - Doubs – Jura, désignée ci-après "ENJ", est une association Interdépartementale pour le Développement et la Promotion des Activités Nordiques, représentée par son Président Christophe LEBESGUE.

La convention signée chaque année récapitule les conditions dans lesquelles les domaines nordiques adhèrent à l'ENJ.

La CFD, via l'accord partenarial signé avec le Ski Club Frasne Drugeon pour la gestion du domaine nordique de Frasne Bellevue s'engage à :

- Vendre la redevance Montagnes du Jura en respectant les conditions prévues par l'ENJ,
- Utiliser le produit de la redevance pour la gestion du domaine nordique,
- Reverser à l'ENJ avant le 31 mai sous forme de cotisation annuelle 5,5 % du produit de la redevance nordique pour la part de 0 à 100 000 €,
- Verser une cotisation de 100 € pour l'exercice courant du 01/05/2023 au 30/04/2024 qui sert aux opérations d'ENJ

Pour la saison 2023/2024, les dispositions de la convention entreront en vigueur à compter de la date de signature jusqu'au 30 juin 2024.

**Délibération n° 117 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après avoir pris connaissance des termes de la convention**

- **Autorise M. le président à signer la convention avec ENJ pour la saison 2023-2024 en tant que gestionnaire du domaine nordique de Frasne ;**
- **Décide d'adhérer à ENJ pour une cotisation annuelle de 100 € ;**
- **Décide de confier au Syndicat Mixte de la Haute Joux la part variable liée aux recettes du domaine nordique.**

## **6) - VIE SOCIOCULTURELLE**

Mme Monique Brulport, vice-présidente en charge de la compétence, présente les points.

### **6.1. Information sur le renouvellement de la Convention Territoriale Globale**

Suite à la réunion de travail du 31 août dernier, et des diagnostics renseignés par les communes, de nouvelles fiches d'actions ont été formalisées, dans la continuité des enjeux poursuivis : attractivité du territoire, vivre ensemble, mobilités.

Pour rappel, la CTG a pour objectif de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire. Elle se concrétise par la signature d'un accord entre la CAF, le Département et la collectivité. N'étant pas un dispositif financier, elle facilite cependant la mobilisation d'outils ou d'appels à projets permettant des financements (PS Jeunes en 2021 et agrément EVS en 2022). La rédaction de cette nouvelle convention est en cours et sera présentée et finalisée lors de la commission Vie Socioculturelle du 27 septembre prochain.

Celle-ci fera l'objet d'une délibération lors du conseil communautaire d'octobre, pour un passage en commission CAF fin novembre, et une signature à prévoir début décembre.

En attendant, il est rappelé que suite à la circulaire CNAF du 16 janvier 2020, les anciens contrats enfance jeunesse (CEJ) avec la CAF, se sont transformés en bonus territoire, en 2021, intégrés désormais à la Convention territoriale Globale.

La formalisation de la contractualisation pour les services enfance jeunesse sur les territoires sont désormais directement intégrés dans la CTG. La CAF s'engage à conserver le montant des financements bonifiés à ce titre et à les verser directement aux structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire CTG ».

Toutes les communes et le SEVAD (syndicat des écoles de la vallée du Dugeon) sont invités à délibérer lors de leur prochain conseil municipal pour que ces bonus territoire soient intégrés à la Convention Territoriale Globale de la CFD avec la CAF.

## **6.2. Délibération dossier prolongation de la Prestation de Service Jeunes**

La Prestation Service Jeunes de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) est un dispositif qui poursuit l'ambition d'accompagner la mise en œuvre de propositions attractives pour les jeunes, suscitant leur engagement et leur implication citoyenne et contribuant à leur accès à l'autonomie.

Cette PS Jeunes vise à accompagner les structures souhaitant créer ou faire évoluer leur projet d'accueil auprès des jeunes afin de répondre aux enjeux définis : accompagner les jeunes à la citoyenneté et à l'engagement dans la vie sociale, soutenir les processus d'autonomisation des jeunes, favoriser le vivre-ensemble.

Le projet de la structure, quel qu'il soit, doit impérativement répondre à ces critères :

- S'adresser en priorité aux jeunes âgés de 12 à 17 ans,
- Assurer la présence d'un ou plusieurs animateurs qualifiés au sein de l'équipement ou du service concerné,
- Mettre en place des actions visant l'engagement et la participation des jeunes,
- Mobiliser l'ensemble des ressources et dispositifs existants localement pour les jeunes,
- Associer les familles.

L'accompagnement de la CAF consiste en un financement de 50 % du coût du poste de l'animateur.

Une première PS Jeunes a été engagée sur 2 ans, dans le cadre de la politique enfance-jeunesse de la CFD et des enjeux identifiés lors de la Convention Territoriale Globale en 2019 avec la CAF.

Au regard des projets et actions initiées sur ces 2 années, la CAF propose une prolongation d'agrément jusque fin 2024, dans le même temps que la fin du 1<sup>er</sup> agrément Espace de Vie Sociale, afin d'harmoniser ces 2 dispositifs complémentaires, financés par la CAF du Doubs, qui seront reconduits ensuite simultanément pour une durée de 4 ans.

Le diagnostic a été réactualisé par l'animatrice et un projet a été défini pour la période septembre 2023 à septembre 2024.

### **Délibération n° 118 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés le conseil communautaire**

- **Décide l'engagement de la CFD dans le dispositif Prestation Service Jeunes de la Caisse d'Allocations Familiales,**
- **Autorise M. le Président à déposer le dossier de candidature auprès de la CAF pour une Prestation Service Jeunes.**

## **7) - MOBILITE**

M. Michel Beuque présente les points.

### **7.1. Covoiturage : invitation à s'inscrire sur la plateforme**

La communauté de covoiturage MouV'àFrasneDugeon est désormais opérationnelle. Les élus sont invités à s'inscrire sur la plateforme pour proposer ou rechercher un trajet. Cf le QR code ci-contre.



Pour mémoire, l'objectif de cette plateforme est double : sur le plan stratégique, l'idée est de renforcer l'affichage de la CFD dans son rôle d'Autorité Organisatrice des Mobilités et ainsi souligner sa mobilisation pour les objectifs climat (réduction de l'empreinte carbone des transports, notamment). Sur le plan opérationnel, l'idée est de faciliter les déplacements du quotidien sur le territoire.

M. le Président souligne l'utilité de la démarche pour les élus de l'EPAGE Haut-Doubs Haute Loue dans le cadre des comités syndicaux notamment.

## 8) - MAISON DE SANTE ET CABINET EPHEMERE

M. le Président présente les points.

### 8.1. Information sur l'avancement du chantier de la maison de santé

A ce jour, le chantier se déroule conformément au calendrier. Les réunions de chantier se tiennent de façon hebdomadaire, sauf cas particulier. Deux à quatre élus du comité de pilotage sont systématiquement présents. A compter du mois de janvier, un représentant des professionnels de santé assistera ponctuellement à ces réunions, comme observateur.

Un temps d'échange est prévu avec les professionnels de santé et l'architecte en octobre prochain. L'objectif est de permettre aux professionnels de santé de se projeter dans l'utilisation des locaux et d'échanger sur d'éventuels ajustements du projet (par exemple : nombre et emplacement des prises électriques).

### 8.2. Information sur les perspectives du cabinet éphémère

Depuis le mois de juillet le cabinet médical éphémère est ouvert le lundi, le mardi, le jeudi toute la journée ainsi que le mercredi et le vendredi matin. Au vu de la fréquentation du cabinet, afin d'optimiser l'agenda du médecin et les compléments de rémunération correspondants, les plages horaires d'ouverture au public vont devenir flexibles, c'est-à-dire que certains créneaux (demi-journées notamment) pourraient être supprimés ou ajoutés en fonction de l'affluence de la patientèle.

Les perspectives d'évolution du cabinet médical éphémère sont en cours de discussion avec les différents partenaires.

Il pourrait ne plus être considéré comme « éphémère » à plus ou moins court terme et voir l'arrivée d'un nouveau médecin, le Dr Mathilde Greusard. Des questions d'ordre juridique et réglementaire se posent concernant les différentes perspectives envisageables. Les réponses à ces questions devraient prochainement être apportées par l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'Union Régionale des Professionnels de Santé-Médecin Libéral (URPS-ML), le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins (CDOM).

## 9) - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **La famille Reymond** remercie les élus et les collaborateurs pour leur attention lors du décès de Mme Florence Reymond, sœur de M. David Reymond, éducateur sportif à la CFD.
- **Chalet des tourbières** : pour mettre fin aux problèmes de voisinage, une rencontre avec M. Lanquetin pourrait être utile, en lien avec la commune de Frasné.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 21 h 30 et invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié offert par la commune de Courvières.

Le Président,

Christian VALLET

